

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/2018

Dossier complet le :

17/08/2018

N° d'enregistrement :

2018-0188

1. Intitulé du projet

Transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL du Domaine du Manoir Fleuri

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M VERMEESCH GEERT

RCS / SIRET

4 1 2 0 1 7 0 5 5

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42	Transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs.

De 43 emplacements qui n'étaient pas destinés à accueillir des habitations légères de loisirs, la situation future passe à 18 emplacements destinés à recevoir des habitations légères de loisirs, soit une diminution de 25 emplacements (42%).

Cette diminution des emplacements engendrera également une diminution des entrées et sorties dans le camping sur la rue du Royon Pierre Jacques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La voirie étant existante et le réseau d'eaux usées également, ces équipements seront donc réutilisés.

Des coffrets pour les réseaux Basse tension et France Télécom seront installés pour desservir les habitations légères de loisirs.

Les terrains seront vendus avec des Habitations Légères de Loisirs en bois de 5 types différents. Un permis de construire sera déposé pour chaque HLL.

Les terrains sont engazonnés et aucune dalle béton ne sera mise en place, les habitations légères de loisirs seront posées sur plots.

Par ailleurs, un local d'accueil, et des équipements sanitaires sont existants dans l'emprise de l'opération.

Un emplacement poubelles sera créé en l'entrée du camping existant.

Les équipements existants créés dans le cadre de l'autorisation de réaliser le camping sont maintenus et serviront aussi bien au camping qu'à la partie PRL.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet comprend donc 18 emplacements permettant d'accueillir des habitations légères de loisirs. Les installations ne sont donc pas fixées au sol, elles seront posées sur plots.

La voirie, le local d'accueil et les sanitaires sont existants dans l'emprise de l'opération.

La seule entrée-sortie du parc résidentiel de loisirs se fait par la rue du Royon Pierre Jacques

Un emplacement poubelles sera réalisé au niveau de cette entrée.

Par ailleurs, ce type d'opération est fréquenté en période estivale (juillet-août)

Par contre, pendant le reste de l'année, la fréquentation est très faible hormis quelques week-ends du printemps.

Une nette diminution du nombre d'entrée et de sortie de véhicules par jour sera engendrée après la transformation du camping en parc résidentiel de loisirs

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie du terrain à aménager	8936m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Royon Pierre Jacques
62600 GROFFLIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 36 ' 51 " 90 Lat. 50 ° 22 ' 45 " 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit de la transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs.

Le camping « LA BAIE D'AUTHIE » a obtenu un arrêté autorisant de réaménager le camping de 145 à 77 emplacements dont 34 destinés à l'implantation légères de loisirs le 16 mai 2007 n°062.390.06.00031

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une seule entrée-sortie existante conservée, une nette diminution du nombre d'entrée et de sortie de véhicules par jour sera engendrée après la transformation. Par ailleurs, ce type d'opération est fréquenté en période estivale (juillet-août). Par contre, pendant le reste de l'année, la fréquentation est très faible hormis quelques week-ends du printemps.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voirie étant existante et le réseau d'eaux usées également, ces équipements seront donc réutilisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La voirie étant existante et le réseau d'eaux usées également, ces équipements seront donc réutilisés.
Des coffrets pour les réseaux Basse tension et France Télécom seront installés pour desservir les habitations légères de loisirs. Les terrains seront vendus avec des Habitations Légères de Loisirs en bois de 5 types différents. Un permis de construire sera déposé pour chaque HLL.
Les terrains sont engazonnés et aucune dalle béton ne sera mise en place, les habitations légères de loisirs seront posées sur plots.
Par ailleurs, un local d'accueil, et des équipements sanitaires sont existants dans l'emprise de l'opération.
Un emplacement poubelles sera créé en l'entrée du camping existant (voir plan d'aménagement).

Les équipements existants créés dans le cadre de l'autorisation de réaliser le camping sont maintenus et serviront aussi bien au camping qu'à la partie PRL.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet: Transformation d'une partie du camping "LA BAIE D'AUTHIE" en Parc Résidentiel de Loisirs. De 43 emplacements, la situation future passe à 18 emplacements destinés à recevoir des habitations légères de loisirs, soit une diminution de 25 emplacements (42%).

Cette diminution des emplacements engendrera également une diminution des entrées et sorties dans le camping sur la rue du Royon Pierre Jacques. De plus, ce type d'opération est fréquenté en période estivale (juillet-août)

Par contre, pendant le reste de l'année, la fréquentation est très faible hormis quelques week-ends du printemps.

J'estime que le projet doit être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Touquet

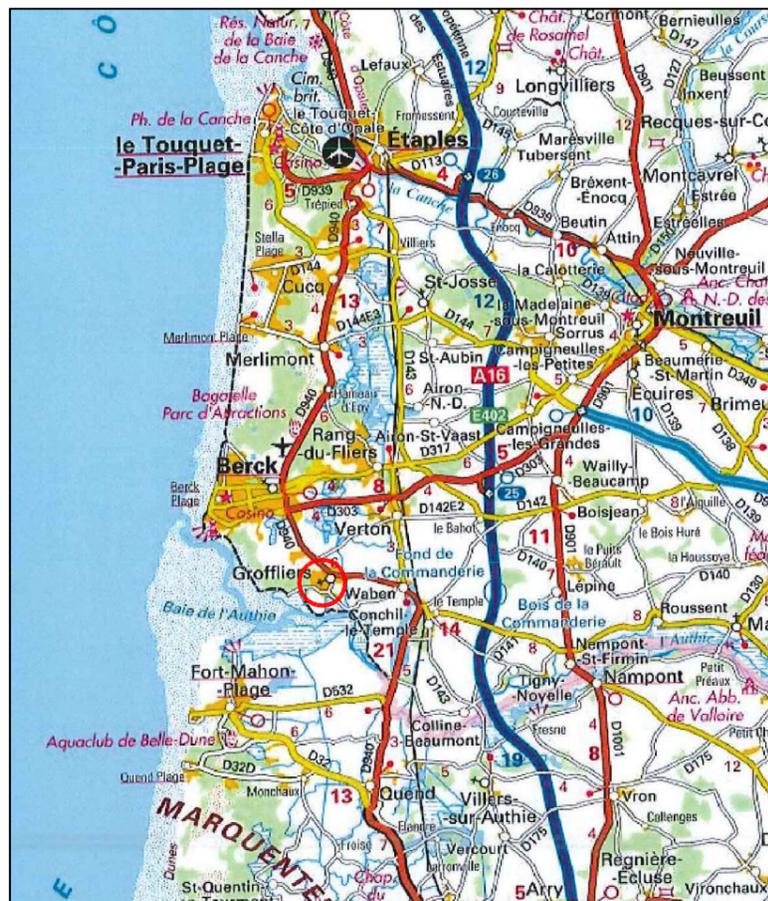
le.

2 Août 2018

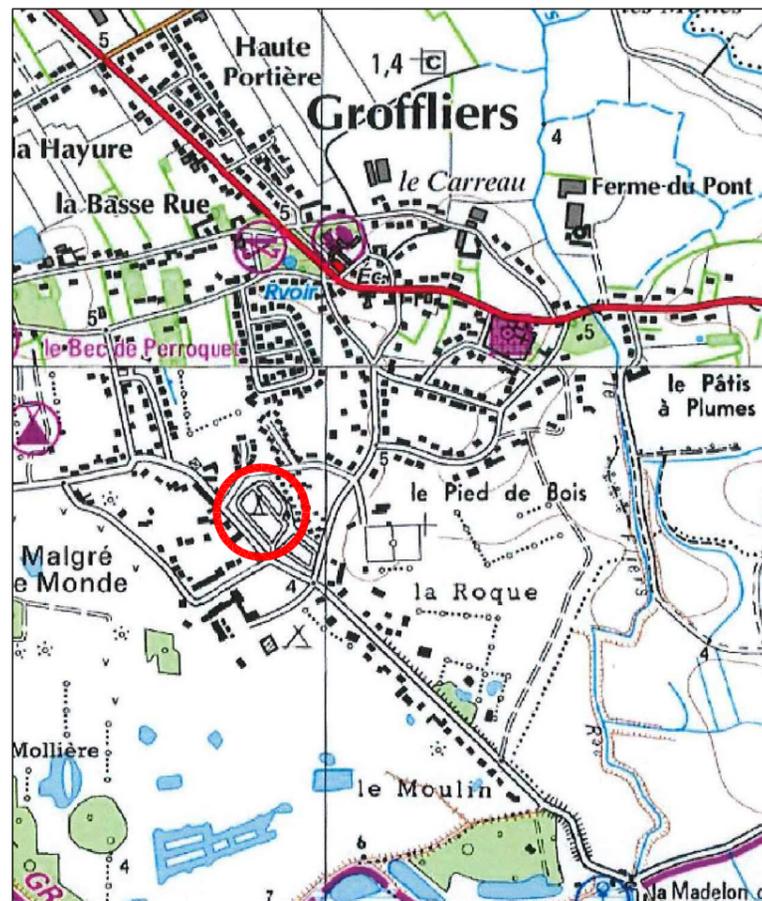
Signature

PT' 

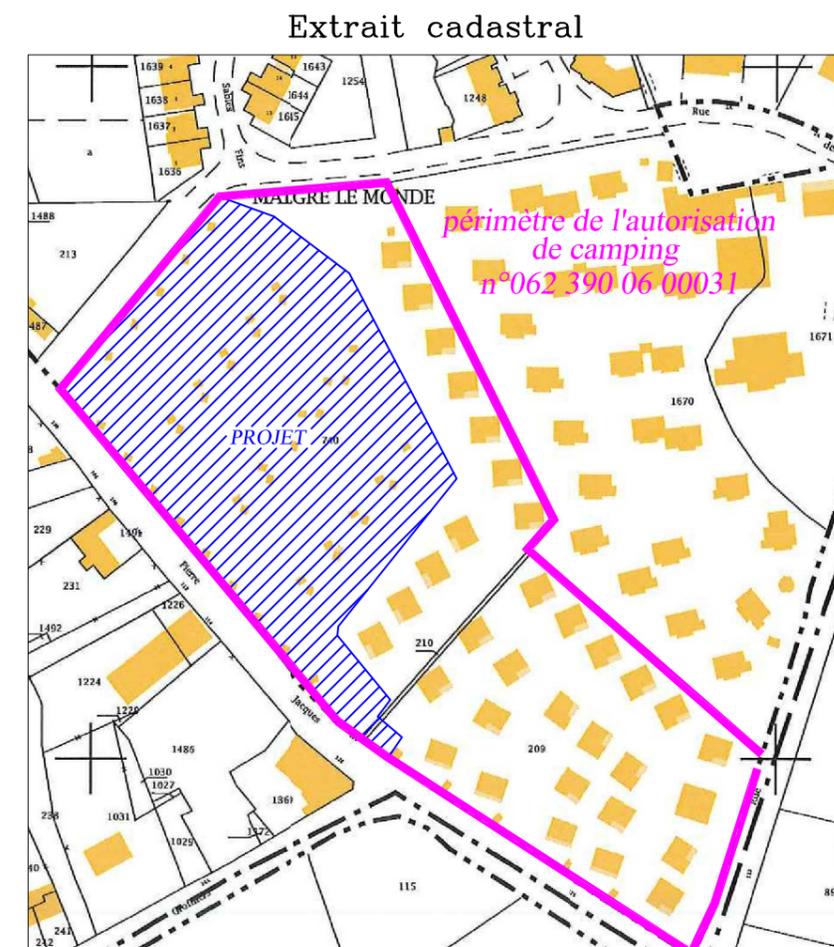
PLAN DE SITUATION



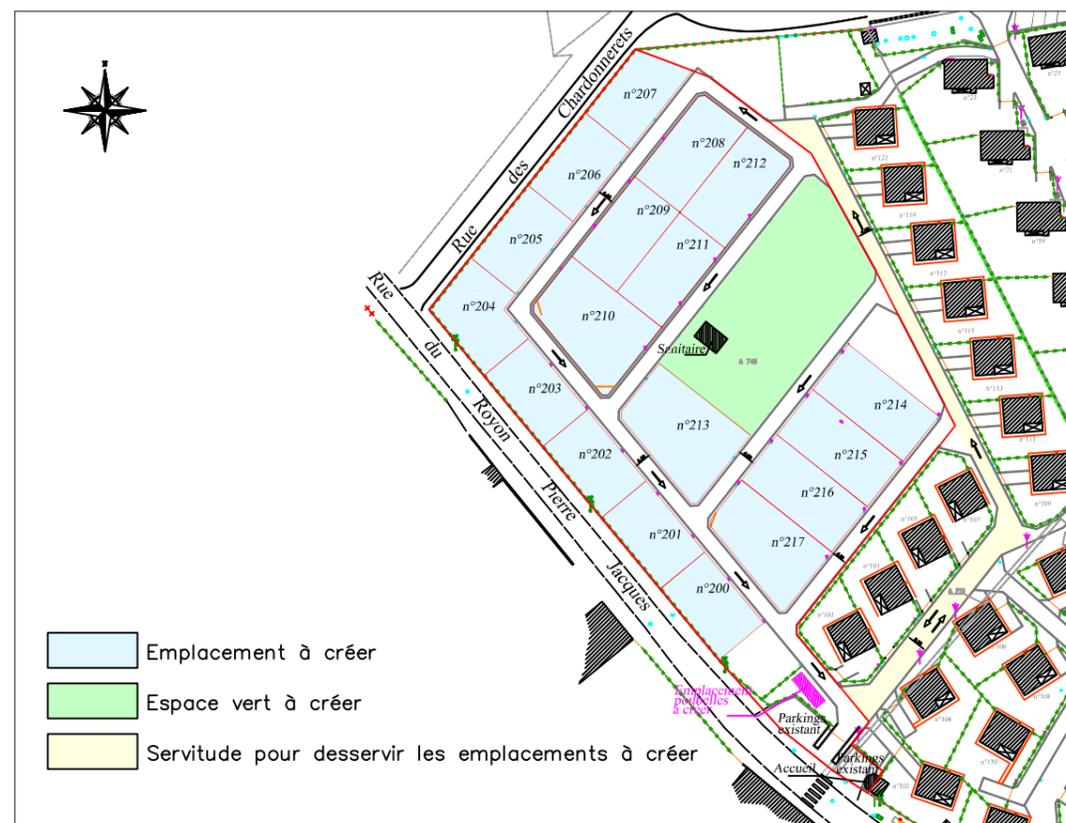
Echelle 1/250000



Echelle 1/15000



Echelle 1/2000



Echelle 1/1500

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
GROFFLIERS

Transformation d'une partie du camping
"LA BAIE D'AUTHIE"
en Parc Résidentiel de Loisirs

Propriété de la SARL "Le Domaine du Manoir Fleuri"
Cadastré : Section A _ Numéros : 209pie-210pie-740pie

PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

LE TOUQUET 16 Boulevard d'Artois
Tel : 03.21.05.02.75
Fax : 03.21.05.15.21
BERCK-SUR-MER 12 Avenue du 8 Mai 1945
Tel : 03.21.09.52.81
AMIENS 73 Rue des Jacobins
Tel : 03.22.71.85.18
Fax: 03.22.71.85.25



Philippe DACHEVILLE / GEOMETRE - EXPERT

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dossier	Date	Modification
150186		
Fichier	PA-JANV2018	
Echelle	1/250	
Date	JANV. 2018	

NOTA:

_ Nivellement: Système IGN 1969.

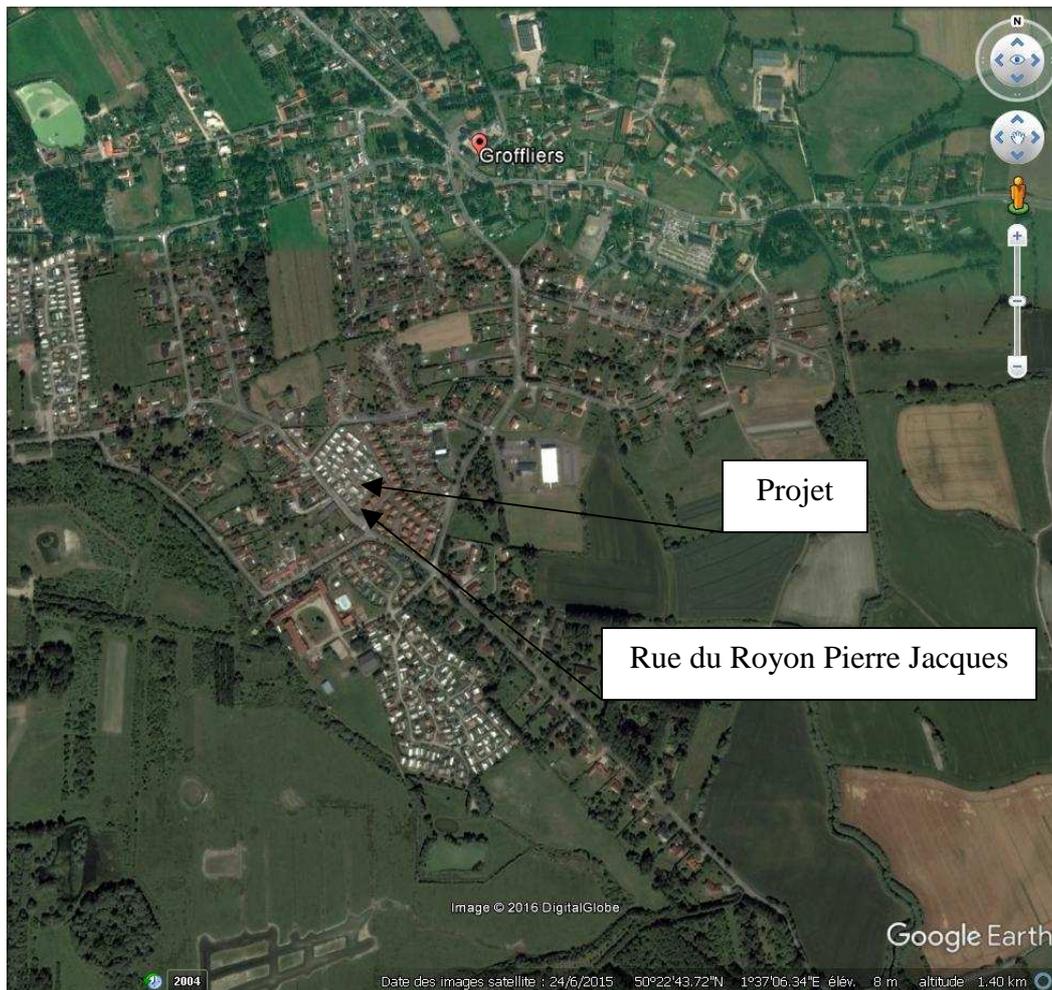
Légende :

- Périmètre du PRL surface: 8936m²
 - Point de niveau (Système IGN 1969)
 - Extincteur existant
 - Emplacement à créer
 - Espace vert à créer
 - Servitude pour observer les emplacements à créer
 - Sens de circulation
 - Réseau France Télécom
 - L2T
 - L0T
 - Réseau Basse Tension
 - Coffret RMBT
 - Coffret CBE pour branchement particulier
 - Réseau Eau potable
 - Coffret Fosse Compteur
 - Réseau Eaux Usées existant raccordé au réseau public conservé
 - Zone destinée à l'implantation des Habitations Légères de Loisirs
 - Clôture rigide hauteur: 1.50m avec lierre formant un treillis végétal
- Le réseau d'eaux pluviales est existant pour la voirie

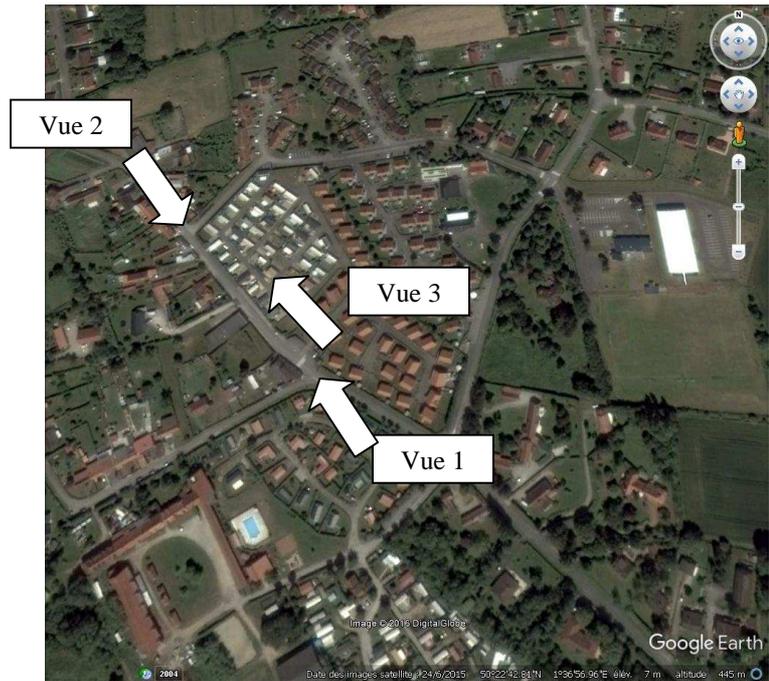


**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

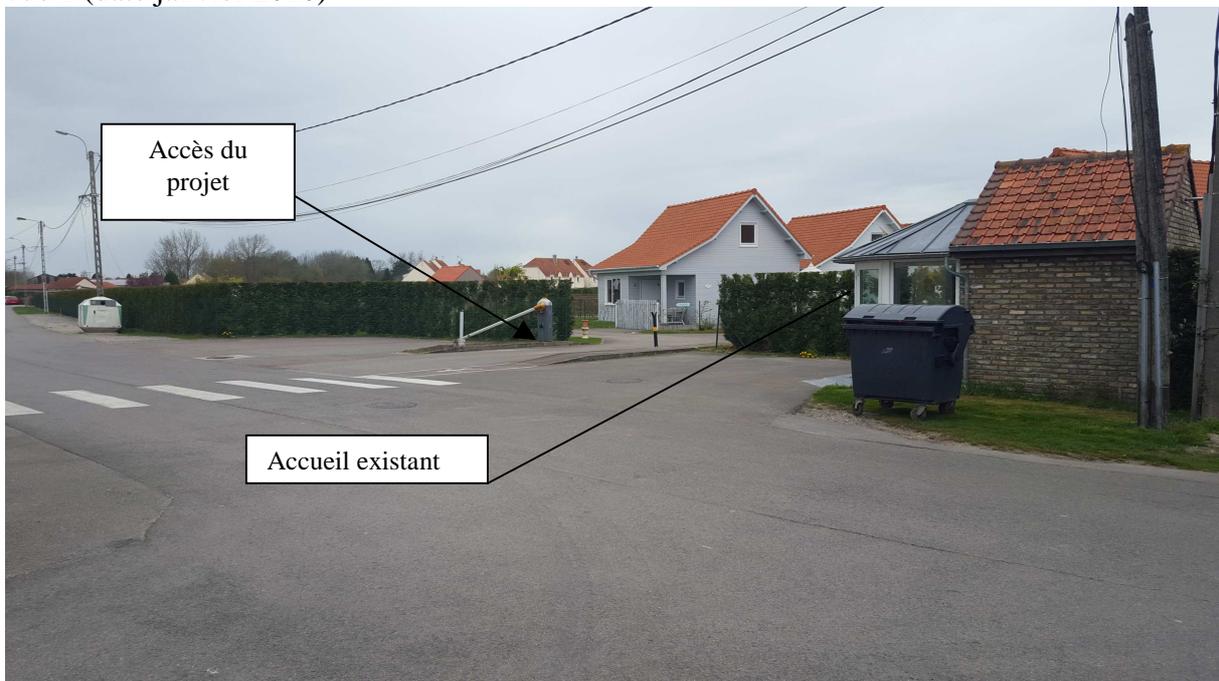
Annexe 3



Source google earth date des images satellite 24-06-2015



vue 1 (date janvier 2018)

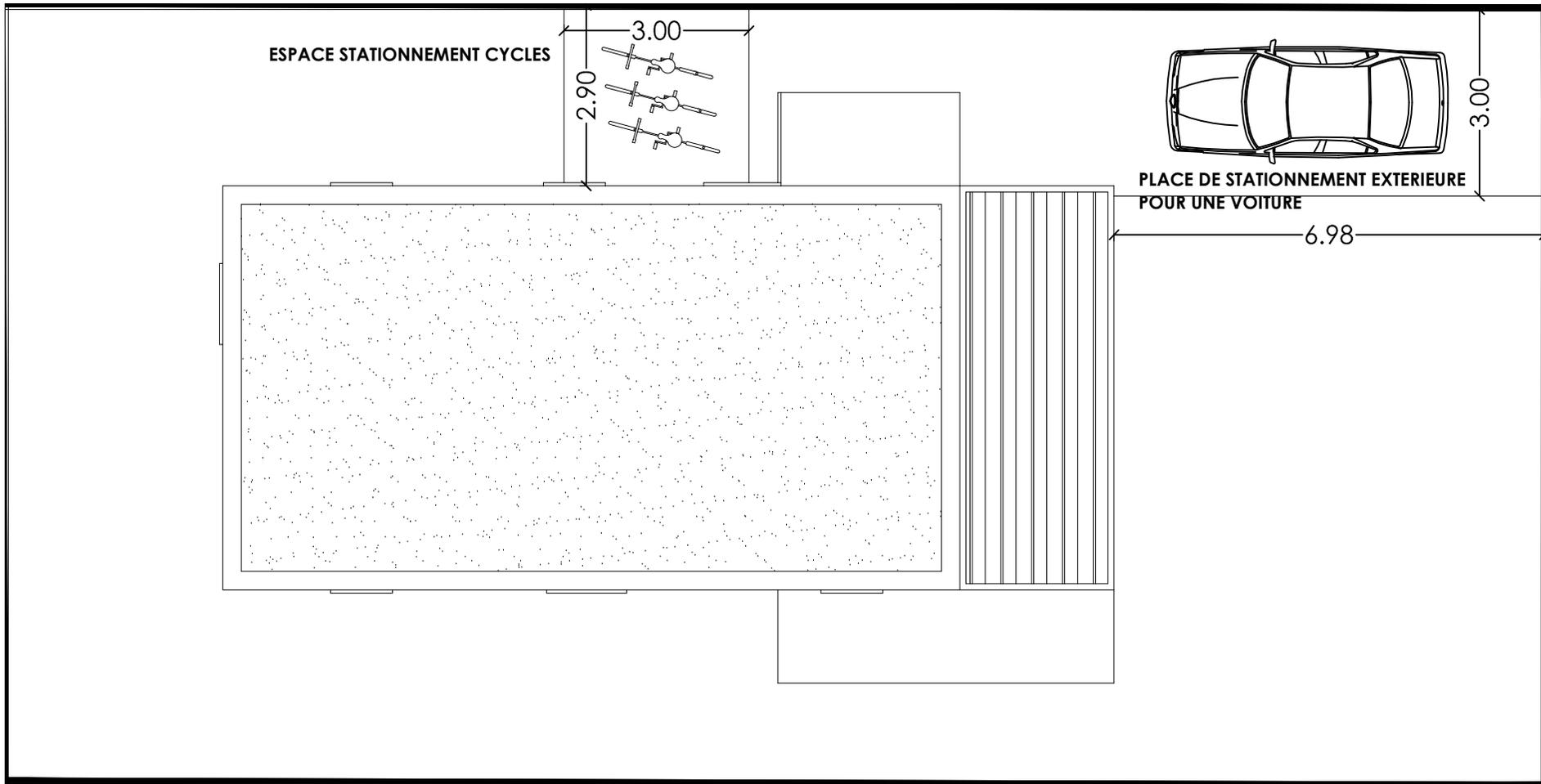


vue 2 (date janvier 2018)



vue 3 (date janvier 2018)





Création de 18 Habitations Légères de Loisirs Domaine du Manoir Fleuri - 112 rue Collier - 62 600 GROFFLIERS	<i>Maitre d'ouvrage:</i> Domaine du Manoir Fleuri 112, rue Collier 62 600 Groffliers		27/07/18	P.A.
P.A. - PLAN STATIONNEMENT TYPE			1/100e	